

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE LA DISPONIBILITÉ DES CHÔMEURS

David Lannoy

En cette période de crise, les principes d'« activation » et de contrôle des chômeurs sont réaffirmés par les ministres compétents en la matière tant au niveau fédéral que régional.

Il est plus que temps d'envisager la suspension, voire la suppression de ce système qui tend à rendre responsables de la crise ceux qui en sont victimes.

Mis en place en 2004, le « dispositif de contrôle de disponibilité des chômeurs » visait officiellement à aider les demandeurs d'emploi dans leur recherche active d'un emploi et, ainsi, les accompagner efficacement dans la remise au travail.

Concrètement, cette mesure a plutôt prouvé son inefficacité à remplir cet objectif et entraîné de nombreux effets pervers au travers d'une logique de culpabilisation et de responsabilisation des demandeurs d'emploi.

La crise et ses conséquences socio-économiques n'ont fait que renforcer cette opposition.

► Un dispositif utile pour... le patronat !

Le mécanisme est malheureusement bien connu mais mérite d'être rappelé. En précarisant les chômeurs, ce sont aussi les conditions de travail et les salaires de tous les travailleurs qu'on tire vers le bas.

L'existence d'un grand nombre de travailleurs sans emploi, obligés de rechercher un emploi introuvable, rend aisé le chantage patronal à l'emploi. Face à la menace de les remplacer par ces nombreux chômeurs « prêts à prendre leur place », les travailleurs disposent de peu de marge de négociation...

Comble du cynisme néo-libéral, ce mécanisme serait même indispensable au « bon » fonctionnement du marché de l'emploi. C'est la théorie du NAIRU¹ : un certain niveau de chômage permet de contrer la hausse des salaires et, ainsi, limiter l'inflation. Plutôt que de combattre le chômage on combat donc les chômeurs.

Tout bénéfique pour le patronat, les actionnaires et les rentiers !

Le contrôle de disponibilité s'inscrit donc parfaitement dans la logique en marche depuis une trentaine d'années : une répartition des richesses bénéficiant de plus en plus au capital et de moins en moins aux travailleurs.

Une logique qui n'a pas été sans conséquence.

► Une crise qui ne vient pas de nulle part...

En 2008, éclate la « fameuse » crise des subprimes. Elle ne tarde pas à entraîner le monde dans son sillage. Loin de se résumer à son seul aspect financier, cette crise est bien celle du système capitaliste. Son origine ? La mauvaise répartition des profits qui a appauvri les

¹ Non-Accelerating Inflation Rate of Unemployment

travailleurs et les a contraint à l'endettement. Les profits non redistribués aux travailleurs et non réinvestis ont quant à eux alimenté la finance spéculative et ses bulles.

Cette crise, et le sauvetage des banques qui s'ensuivit, a touché les travailleurs, avec ou sans emploi, à de multiples reprises : licenciements, endettement des Etats et restrictions budgétaires...

La chasse aux chômeurs est l'étape de trop de cette logique : faire subir les conséquences de la crise à ceux qui en sont déjà victimes.

▶ **L'emploi, déjà très rare avant la crise, se fait quasi inexistant :**

- 250 emplois supprimés chaque jour en Belgique,
- 168.000 chômeurs de plus en 2 ans (2009–2010)²,
- 60.000 emplois vacants... pour 700.000 chômeurs,
- en Wallonie, une offre d'emploi disponible pour 25 demandeurs d'emploi...

Et l'ONEM convoque quotidiennement 1.800 travailleurs sans emploi et en sanctionne 115 (contrôles « dispo » et transmissions de données à l'ONEM confondus).

Lors du lancement du plan, Frank Vandenbroucke, alors ministre fédéral de l'emploi, précisait déjà « *Je ne demande pas aux chômeurs de trouver un emploi, je leur demande d'en chercher* ».

Avec la crise, cette logique se révèle encore plus scandaleuse... Forcer, sous peine de sanctions, les demandeurs d'emploi à *s'activer* à rechercher quelque chose qui n'existe pas est tout simplement cynique et inacceptable.

- ▶ Au regard des moyens importants mis en œuvre, ce plan était déjà particulièrement inefficace avant la crise.

Dans une situation de crise caractérisée par un sous-emploi massif, cette faible plus-value en termes de sortie vers l'emploi et la formation risque donc d'être réduite à néant.

- ▶ Ce dispositif est un véritable **renversement de la charge de la preuve** au dépend des chômeurs. Cette logique culpabilisante fait du **chômeur** un **suspect a priori** et a des conséquences psychologiques personnelles sur les demandeurs d'emploi : stress, dévalorisation de soi... Il ne faut pas non plus sous-estimer les conséquences sociologiques globales quant à l'image des chômeurs qui est ainsi véhiculée.
- ▶ La **législation d'avant 2004** était déjà amplement **suffisante et efficace** pour contrôler la disponibilité des chômeurs.
- ▶ On contrôle et exige des résultats des *demandeurs* d'emploi mais **jamais les offreurs d'emploi... les entreprises !**
- ▶ En précarisant les chômeurs, ce sont **les conditions de travail et de rémunération de tous les travailleurs que l'on contribue à dégrader.**
- ▶ Le caractère subjectif des entretiens amène des sanctions disproportionnées et absurdes. L'inadéquation entre les exigences de l'ONEM et la situation sociale précaire de certains chômeurs achève de transformer ce plan en une véritable « **machine à exclure** ». Les principales victimes en sont donc **les plus précarisés** et démunis, les moins formés...
- ▶ **L'impact financier pour les communes** (via les CPAS) des nombreuses exclusions. Fin 2008, 38% des personnes sanctionnées (= exclues définitivement ou suspendues) par l'ONEM sont prises en charge par les CPAS³. De plus, ce sont les communes les plus pauvres (et donc comptant le plus de demandeurs d'emploi) qui doivent prendre en

² Prévisions de la Banque Nationale, décembre 2009.

³ Ce chiffre est la moyenne des 5 provinces wallonnes, *chiffres de la fédération des CPAS (avril 2009)*.

charge le plus grand nombre d'exclus. Outre la régionalisation larvée que ce plan entraîne, celle-ci se fait en plus au détriment des communes les plus défavorisées.

Pour toutes ces raisons, la question de la suspension, voire de la suppression, du plan de contrôle de disponibilité des chômeurs est pertinente.

La campagne du CEPAG et de la FGTB wallonne

Depuis novembre 2009, une campagne contre ce plan a été lancée. Elle se décline sur deux fronts : l'interpellation politique et les actions syndicales.

1 - Interpellation politique : la motion proposée aux communes

Un courrier a été envoyé à tous les CPAS et communes de Wallonie. Mettant en exergue les conséquences sociales et budgétaires (pour les communes) du plan, ce courrier proposait une motion, à soumettre au vote de leur Conseil communal, demandant l'application d'une suspension, voire la suppression, du plan de contrôle de la disponibilité des chômeurs. A ce jour, à notre connaissance, 25 communes et 6 CPAS ont adopté la motion. D'autres communes ont mis le point à l'ordre du jour de leur prochain Conseil.

Par ailleurs, la **Fédération des CPAS** de l'Union des Villes et Communes wallonnes a également proposé une motion à ses membres. Différence de taille avec celle de la FGTB wallonne : cette motion demande une *évaluation et révision* de celui-ci et demande au gouvernement fédéral *de prévoir, dans l'attente de solutions structurelles, des financements pour toutes les personnes qui se retrouveraient à charge des CPAS actuellement*. Selon nos sources, une quinzaine de communes ont, jusqu'à présent, adopté cette motion.

Perspectives pour 2010 :

- Appeler la sphère fédérale des partis PS et Ecolo à se positionner clairement sur cette mesure. Il s'agira également de les confronter avec les prises de position de leurs élus locaux.
- Interpellation des ministres de l'emploi (cdH) Milquet et Antoine.

2 - Actions en Régionales

Outre le travail de sensibilisation des élus locaux à la motion, les Régionales wallonnes de la FGTB ont et vont organiser, avec le CEPAG, des actions de sensibilisation autour de cette thématique.

Annexe

Motion envoyée aux communes et CPAS de Wallonie

La crise économique actuelle ne cesse de provoquer du chômage économique, des restructurations et des licenciements au sein des entreprises.

Dans ce contexte difficile où l'emploi fait cruellement défaut, le maintien du contrôle de la disponibilité des chômeurs n'a plus de raison d'être, d'autant que le mécanisme a prouvé qu'il excluait les plus démunis.

Au-delà des conséquences sociales désastreuses, ces exclusions ne sont pas sans impact financier pour les communes puisque ce sont les CPAS qui assument en quelque sorte les conséquences de la politique fédérale.

Fin 2008, 38% des personnes sanctionnées (= exclues définitivement ou suspendues) par l'ONEm sont prises en charge par les CPAS.

Cette situation est intenable à terme, tant socialement qu'économiquement.

C'est pourquoi le Conseil communal demande au Gouvernement fédéral d'appliquer un moratoire, voire de suspendre la mesure de contrôle de la disponibilité des chômeurs.

